



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Eugène Verheggen 24 - 26
- Identité du demandeur : ARKOSE BELGIUM S.P.R.L. - Monsieur Pierre Blondel
- Demande de : permis d'urbanisme FD2023-16: Changer la destination d'un immeuble d'activités productives (carrosserie automobiles) vers 2029m² d'équipement d'intérêt collectif (centre sportif d'escalade en blocs) et 296m² de commerce (horéca), créer 30 emplacements vélos
Réduction du volume de la toiture et création d'une zone perméable, planter un arbre. Modifier la façade avant, remplacer la porte de garage par un mur rideau, transformer une fenêtre en porte de secours avec suppression de l'allège.

Nature de l'activité principale : équipement d'intérêt collectif (centre sportif d'escalade en blocs)

Zone : PRAS : zone d'habitation

en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

PAD / PPAS : /

RCU : Règlement Communal d'Urbanisme zoné "Quartier de l'Hôtel de Ville" »

Règlement Communal sur les Bâtisses

Zone de protection : /

Motifs principaux de l'enquête :

24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol

application de la prescription générale 0.7.2. du PRAS (équipements dont la superficie de plancher dépasse la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone)

application de l'art. 153 §2. al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

application de la prescription particulière 2.3. du PRAS (superficie de plancher des commerces comprise entre 150 et 300 m²)

application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

Règlement Communal d'Urbanisme Zoné

Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

L'enquête publique se déroule à partir du 22/01/2024 et jusqu'au 20/02/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne

https://openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.02.15 ou par mail : urbanisme.1060@stgilles.brussels au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous :

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site

openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins
 - o À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
 - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 05 mars 2024 entre 8h et 19h.

Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles le 10/01/2024

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Laurent PAMPFER

Catherine MORENVILLE,
Echevine de l'Urbanisme.